

AR Prefecture

063-216300566-20230303-2023_15-DE
Reçu le 06/03/2023
Publié le 06/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 03 mars 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 3 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
24/02/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par M. FONTENETTE Alexis

VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Absent : M. FAURIAT Jonathan

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Le Conseil Municipal,

**Délibération
N°2023_15**

⇒ Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Objet :
**Approbaton
du compte de
gestion 2022 –
budget communal**

⇒ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2022** ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour **l'exercice 2022** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 06/03/2023
et publication le 06/03/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

